



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 48511

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la proposition de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance d'instituer une journée nationale de la Résistance. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelle suite il entend réserver à cette proposition, qui serait ainsi l'occasion de commémorer chaque année l'action de nos résistants et de transmettre aux jeunes générations les idéaux d'indépendance, de souveraineté et de liberté incarnés par la Résistance.

Texte de la réponse

Le combat pour la mémoire constitue pour le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre une nécessité et une priorité absolue. Les anciens combattants, les Résistants doivent être le socle sur lequel s'appuie notre conscience nationale, car leur combat a été mené pour la défense de l'indépendance de la patrie, inséparable, des valeurs qui sont celles des libertés et des droits de l'homme. Toutefois, pour ce qui concerne le vœu de voir le 27 mai être célébré « comme journée nationale de la Résistance », la réalisation pratique de ce souhait se heurte à une difficulté importante, celle d'ajouter une nouvelle commémoration officielle, surtout à une date de l'année proche de la célébration d'autres événements ou fêtes légales. Le ministre observe à cet égard, que le dernier dimanche d'avril, journée du souvenir de la déportation et le 8 Mai, journée de la commémoration de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie évoquent ces moments tragiques puis glorieux de notre histoire. Le 8 Mai est aussi la journée de tous ceux qui ont permis à la patrie, par leur engagement au grand jour comme les Français libres ou dans le combat de l'ombre, comme les Résistants à l'intérieur de la France occupée, de retrouver sa liberté et son indépendance. Tous, groupes derrière le Général de Gaulle, ont prouvé que la Résistance française ne s'est pas éteinte. C'est le sens du 18 juin. La ferveur qui doit être celle du peuple français, en hommage aux morts, et en souvenir de la fierté retrouvée, peut difficilement s'accommoder avec la multiplication éventuelle de ces journées de commémoration. C'est à juste titre que les correspondants de l'honorable parlementaire soulignent la nécessité de transmettre à la jeunesse et à l'ensemble des générations futures les leçons humaines, historiques et patriotiques qui peuvent être tirées de la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire que le ministre mène à la tête de son département ministériel. Il rappelle notamment à cet égard que les ministères de l'éducation nationale et des anciens combattants et victimes de guerre organisent chaque année avec l'appui des enseignants et des associations de combattants le concours national de la Résistance et de la Déportation qui rencontre dans le monde scolaire un succès toujours croissant. C'est dans le même esprit qu'il encourage dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. Il se félicite de ce que les anciens résistants et déportés participent nombreux et de façon régulière, lorsqu'ils le peuvent ou qu'ils sont sollicités, à toutes les actions de mémoire. Il est, en effet, juste et indispensable que soient à l'honneur ceux qui furent à la peine, ceux dont le témoignage est le plus parfait démenti à tous les négateurs de ces pages glorieuses de notre histoire. Le ministre ajoute enfin que, en accord avec le chef de l'État, un haut conseil de la mémoire combattante a été créé récemment (décret no 97-11 du 9 janvier 1997, publié au Journal officiel du 11 janvier). Cette instance, placée auprès du Président de la République, sera une

autorité morale composée de personnalités indiscutables par leurs qualités au regard de la mémoire historique et l'intérêt qu'elles portent à la conservation et à la revalorisation de celle-ci. Cette autorité morale ne saurait revêtir un caractère administratif, associatif ou politique mais sera amenée à présenter au Président de la République toutes suggestions sur ces questions qui engagent si profondément la nation.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48511

Rubrique : Cérémonies publiques et commémorations

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 752

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1183